



AVIS PUBLIC

AVIS RELATIF AUX TAXES MUNICIPALES

La Ville de Lévis procèdera à l'envoi de ses comptes de taxes municipales en début d'année 2021.

DÉMÉNAGEMENT

Si vous avez déménagé au cours des derniers mois, il est important d'aviser la Direction des services administratifs de votre changement (voir numéro et courriel ci-dessous).

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer que la taxe municipale de son immeuble soit payée à la date d'échéance, car toute facture échue porte intérêts.

Pour toute information, vous pouvez toujours communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant: **418-839-2002** entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi, ou par courriel à l'adresse suivante : infotaxes@ville.levis.qc.ca.

Direction des services administratifs
Division des revenus
795, boul. Alphonse-Desjardins
Lévis (Québec) G6V 5T4